

**Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

N° BS juillet-02

Objet :

Stratégie les Monts de demain : vers un territoire engagé, sobre et résilient en réponse à l'urgence écologique et climatique

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à Jaujac à 17h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées : 30
Date de convocation : 28 juin 2022
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Présents :

ALLIX	Dominique	L'HERMINIER	Raoul
ANCHISI	Jean-Pierre	LECLERC	Thierry
BASTIDE	Bérangère	MENGIN	Jean-Marie
BÖHLE	Patrick	USALA	Catherine
BOYER	Joël	VERNOL	Daniel
BROUSSE	Christian	DUCHAMP	Cécile
FEUGIER	Alain	RIEU-FROMENTIN	Françoise
GUILLO	Vincent	MASSEBEUF	Isabelle
HOUETZ	Marion		

Représentés :

TEYSSIER	Baptiste	procuration à	BOYER	Joël
WESTERLOPPE	Marie-Laure	procuration à	L'HERMINIER	Raoul
DELEUZE-DALZON	Chloé	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle
VIDAL	Carine	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle

Excusés :

AMRANE	Nadia	OUILLON-PELISSIER	Elisabeth
DUPRE	Laurie		

Absents :

BOUET	Lynda	DELABRE	Philippe
TISSIER	Pierre	TOURVIEILHE	Max

Face à l'urgence écologique et climatique, la France s'est engagée à lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, et à positionner son territoire dans une stratégie d'adaptation aux effets attendus. Ces engagements nationaux offrent l'opportunité aux territoires de s'engager dans des stratégies plus locales, à leurs échelles, et construites autour de leurs spécificités.

Depuis sa création, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a contribué à préserver et à valoriser ses ressources et ses patrimoines, à promouvoir l'innovation sociale et écologique, à innover pour inventer les solutions de demain. Les transitions engagées sont riches et prometteuses, mais sont-elles suffisantes ? L'urgence face à laquelle nous sommes – le fameux « 10 ans pour agir du GIEC » notamment – nous invite à réinterroger nos ambitions et nos cadres d'action, en ayant en tête ces enjeux, ces échéances, et les prévisions qui sont aujourd'hui partagées par la communauté scientifique et politique.

Depuis 2020, les élus et l'équipe technique du Parc se sont informés, formés, mobilisés sur ces enjeux, et sur leurs traductions en cours et attendues pour les années à venir sur notre territoire.

L'ambition « les Monts de Demain », affirmée en 2021 à l'occasion des 20 ans du Parc, a marqué la volonté d'engager le territoire dans une dynamique positive et pro-active face à ces enjeux. Le cadre politique 2024-2026 adopté en mars 2022 a confirmé cette ambition. La stratégie Monts de demain proposée au vote aujourd'hui vient donner corps à cette volonté d'engager le territoire dans une stratégie de transition et d'adaptation face à l'urgence écologique et climatique.

La stratégie « les Monts de demain » est jointe en annexe.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- **D'APPROUVER la stratégie présentée,**
- **D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Jaujac, le 5 juillet 2022, pour extrait conforme

Le Président
Dominique ALLIX



Stratégie les Monts de demain : vers un territoire engagé, sobre et résilient en réponse à l'urgence écologique et climatique

1. PRENDRE ACTE QUE L'URGENCE ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE N'EST PAS UNE OPTION

UN CONSENSUS SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR L'URGENCE ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE. Le changement climatique, son origine humaine, et ses conséquences attendues, ont été largement détaillés dans les rapports du GIEC qui se sont succédés jusqu'à aujourd'hui. A l'urgence climatique s'ajoutent l'accélération de la raréfaction des ressources – notamment énergétiques, ainsi que la crise actuelle d'extinction du vivant, moins médiatisée mais tout aussi lourde de conséquences.

UN ENGAGEMENT NATIONAL. Face à cette crise écologique, **la France s'est engagée à agir**. Elle a orchestré et signé l'accord de Paris, qui engage ses signataires à limiter le réchauffement climatique à +2° à l'horizon 2100. A l'échelle nationale, elle s'est engagée dans le cadre de deux feuilles de route, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, 2015, puis 2020) et la Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique (SNACC, 2006). Leurs orientations et objectifs doivent être pris en compte et déclinés dans l'ensemble des politiques publiques, à toutes les échelles territoriales.

DES IMPACTS LOCAUX. L'augmentation prévue des températures, la modification du régime des précipitations, et plus généralement l'amplification des extrêmes climatiques, se traduisent très directement et très concrètement par **des risques accrus pour notre territoire** : canicules et phénomènes d'îlots de chaleur, sécheresses, gels tardifs, baisse des rendements agricoles, feux de forêts, crues, inondations, risques pour la santé. Ces impacts sont déjà perceptibles dans les Monts d'Ardèche, et très alarmants pour certaines activités, notamment le tourisme, la viticulture, la castanéiculture... Ils vont aller en s'amplifiant.

EVITER L'INGERABLE, GERER L'INEVITABLE. L'urgence écologique et climatique n'est donc aujourd'hui une problématique ni « lointaine », ni « idéologique », ni « optionnelle ». C'est une réalité qui s'impose aujourd'hui à chacun de nous, à nos territoires. Sa prise en compte est inscrite dans la loi, et elle doit être déclinée dans les politiques publiques à toutes les échelles. Elle impose aux territoires d'anticiper aujourd'hui pour moins subir plus tard. Les communautés scientifiques et politiques s'accordent sur le fait que **nous avons maintenant « dix ans pour agir »**. Le dernier rapport du GIEC va plus loin, en fixant une échéance à 3 ans pour inverser la tendance, et faire diminuer nos émissions de gaz à effet de serre pour rester sous la barre des +1,5°C.

2. AGIR A L'ECHELLE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE

AGIR MAINTENANT. « Dix ans pour agir », cela correspond à la fin de la charte actuelle. En 2013, le territoire s'engageait à diminuer de 30 % sa consommation énergétique globale, à s'adapter aux changements climatiques, à la fois par l'évaluation des risques, mais aussi par des changements de pratiques dans les secteurs de l'aménagement, de l'habitat, des déplacements, du tourisme, des pratiques agricoles et sylvicoles, etc. La prochaine charte du Parc courra jusqu'en 2044, date à laquelle nous devons nous approcher de la neutralité carbone, pour l'atteindre en 2050, selon l'accord de Paris. **Des engagements plus forts doivent être pris dès aujourd'hui, pour anticiper les décennies à venir** et faire face à l'accélération des effets du changement climatique.

AGIR LOCALEMENT. Avec l'inertie climatique, des transformations importantes du climat sont déjà inévitables. Limiter nos émissions de gaz à effet de serre (GES) ne suffit donc pas, il faut **aujourd'hui préparer notre territoire aux changements à venir : nous adapter**. Cette adaptation est très souvent oubliée dans les politiques territoriales concernant le climat, elle est pourtant indispensable. Les politiques locales d'adaptation peuvent avoir des **effets positifs très directs** et immédiats sur la vie dans nos territoires.

AGIR ENSEMBLE. L'opinion publique, notamment les habitants et les élus, est aujourd'hui fortement sensibilisée à l'enjeu du changement climatique. 58% des français pensent qu'il faudra changer nos modes de vie pour faire face au changement climatique¹. Cette tendance s'est encore amplifiée depuis la crise COVID, en favorisant une prise de conscience collective de nos vulnérabilités, et en ouvrant les esprits sur les changements possibles. Ce contexte offre une **FENETRE D'OPPORTUNITE pour construire un positionnement ambitieux** dans l'action du Parc.

¹ Enquête « Les représentations sociales du changement climatique », 2020, sondage OpinionWay pour l'ADEME.

3. CONSTRUIRE LA STRATEGIE DU PARC FACE A L'URGENCE ECOLOGIQUE

■ AFFIRMER UNE POSTURE REALISTE ET AMBITIEUSE

ETRE A LA HAUTEUR DES ENJEUX. La Charte du Parc a été construite dans une logique de « développement durable », et a acquis sa légitimité sur le territoire en promouvant la préservation des ressources locales et des patrimoines, la sobriété énergétique, une agriculture et une alimentation plus durable, l'innovation sociale et la coopération, etc. **L'urgence actuelle nécessite d'aller plus loin, plus vite** : il s'agit d'amplifier, de multiplier, d'élargir, les initiatives positives afin qu'elles deviennent « la norme ». Dans cette approche nécessairement transversale, le Parc des Monts d'Ardèche assume ainsi une posture **COHERENTE, REALISTE, PRECURSEUR ET AMBITIEUX**, face à l'urgence actuelle :

☐ **COHERENTE ET REALISTE :**

- En partageant un diagnostic lucide sur les effets actuels et attendus de la crise écologique actuelle ;
- En connaissant et en partageant les risques et les vulnérabilités induits pour son territoire ;
- En intégrant systématiquement l'urgence écologique et climatique dans ses projets et l'ensemble de ses actions, comme une donnée aujourd'hui incontournable.

☐ **PRECURSEUR ET AMBITIEUX :**

- En renforçant L'EXPERIMENTATION, en se positionnant à l'avant-garde sur ces sujets, en acceptant de sortir du cadre de travail habituel ; la mission d'expérimentation du Parc est en cela un atout déterminant pour agir
- En priorisant ses actions sur l'ADAPTATION du territoire aux impacts attendus du changement climatique ;
- En proposant une vision partagée et désirable des « Monts de demain », qui promeuve les changements à mettre en œuvre pour répondre à l'urgence.

■ POSER DES ACTIONS A COURT ET MOYEN TERME

Deux lignes directrices, synergiques, pour penser et agir :

- ☐ **REDUIRE NOS IMPACTS**, aller vers plus de **SOBRIETE**, et pas uniquement en matière de climat ;
- ☐ Accompagner le territoire dans son **ADAPTATION aux changements en cours**

Traduire cette ambition en actions, dès ce mandat :

- Proposer un programme de formation-action à destination des élus du territoire ; notamment outiller et former les élus du bureau du Parc pour qu'ils deviennent ambassadeurs de cette stratégie
- Améliorer la prise en compte de l'adaptation dans les actions pilotées par le Parc et plus particulièrement concernant les secteurs fortement dépendants des changements climatiques comme l'agriculture, l'alimentation, le tourisme, la forêt
- Être exemplaire dans notre fonctionnement, nos coups de pouce et nos commandes publiques
- Construire nos outils de pilotage et de suivi : diagnostic de vulnérabilités, guides de bonnes pratiques, outils d'évaluation de nos programmes d'action,...
- Préserver les pratiques et savoir-faire vertueux existants
- Susciter et valoriser les changements de pratiques, soutenir les innovants, essaimer et pérenniser ces expériences, les mettre en réseau
- Sensibiliser le plus grand nombre, soutenir les démarches participatives de transition et impliquer le plus grand nombre, notamment les plus jeunes
- S'opposer aux actions et projets contraires à la Charte
- Faire évoluer la norme !

■ SE DONNER DES MOYENS ET DES OUTILS POUR AVANCER :

- Une COMMISSION ELUS qui propose et veille à la bonne intégration de l'urgence dans nos actions
- Un GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE transversal
- Un CONSEIL SCIENTIFIQUE en appui à cette stratégie et positionnant les Monts d'Ardèche comme un territoire de recherche et support d'expérimentation sur les transitions
- Des OUTILS DE PILOTAGE et de suivi, à mobiliser lors de la construction de notre action
- Une COMMUNICATION CLAIRE ET RENFORCEE sur ces enjeux.